

■ Actes
de la quatrième
Conférence
des Chefs d'Etat
et de Gouvernement
des pays ayant
en commun
l'usage du français



S O M M E T D E C H A I L L O T



■ Actes
de la quatrième
Conférence
des Chefs d'Etat
et de Gouvernement
des pays ayant
en commun
l'usage du français

SOMMET DE CHAILLOT
PARIS, 19, 20 ET 21 NOVEMBRE 1991

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

SOMMAIRE



Préface	5
Déclaration de Chaillot	7
PREMIERE PARTIE	
Documents préparatoires	
Première Conférence ministérielle préparatoire (Port-Louis, 9-10 juillet 1991)	17
Deuxième Conférence ministérielle préparatoire (Paris, 18 novembre 1991)	29
DEUXIEME PARTIE	
Déroulement de la Conférence	
Séance inaugurale	47
Ordonnancement des travaux et ordre du jour de la Conférence	53
Séance de clôture	59
TROISIEME PARTIE	
Rapport général	65
QUATRIEME PARTIE	
Documents de conférence	
Volet I. Documents de réflexion sur la politique internationale et l'économie mondiale	79
Volet II. Rapports du CIS du Sommet de Dakar et du CIP du Sommet de Chaillot	107
Volet III. Réforme institutionnelle et coopération multilatérale	127
CINQUIEME PARTIE	
Annexes	
Discours et allocutions d'ouverture	143
Exposés liminaires et interventions	173
Discours et allocutions de clôture	241
Textes d'interventions distribués en séance ou déposés auprès du secrétariat de la Conférence	249
Déclarations et Résolutions	263
Messages adressés aux Chefs d'Etat et de Gouvernement	309
Table des matières	343

PREFACE

La quatrième Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français passera, aux yeux de l'Histoire, pour celle de l'élargissement et de la maturité.

Elargissement car l'espace francophone se déploie sur tous les continents grâce aux retrouvailles de solidarités anciennes et à l'appel des amitiés au moment où se disloquent les contours de la société internationale fondée depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'arrivée, au sein de la communauté francophone, de la Roumanie, de la Bulgarie et du Cambodge. La décision du Cameroun et du Laos d'abandonner leur statut d'observateur pour acquérir celui de membre plein témoigne aussi de cet état d'esprit : la Francophonie est un lieu d'accueil.

Maturité puisqu'au terme de cinq années d'existence la Francophonie est parvenue à se doter d'institutions communes. La simplification et la rationalisation des institutions traduites par la mise en place d'une conférence ministérielle annuelle et d'un Conseil permanent de la Francophonie, organe politique commun aux Sommets et à l'Agence de coopération culturelle et technique, permettront d'améliorer nos méthodes de travail pour mettre en œuvre une coopération multilatérale plus efficace.

L'objectif essentiel des rendez-vous réguliers de la Francophonie, c'est la construction permanente d'un espace de développement, c'est l'établissement d'une internationale de la solidarité.

Les Actes du Sommet de Chaillot reflètent cette préoccupation dans la continuité des décisions prises d'abord à Paris (1986), puis à Québec (1987) et à Dakar (1989).

Il s'agit, en effet, pour les pays industrialisés de consacrer une part croissante de leurs richesses à l'aide au développement. Cette solidarité agissante passe par la réduction, ou l'abolition, de la dette et par une organisation économique et financière adaptée aux besoins des pays du Sud. Les créanciers du Nord devraient également accepter la conversion de la dette publique en actions favorisant la santé, l'alphabétisation et l'environnement.

La solidarité s'exprime, par ailleurs, au travers de divers projets concrets de coopération dans des domaines comme l'éducation, la communication, la coopération juridique et judiciaire, l'environnement et la science.

L'éducation, qui était une priorité dégagée par le troisième Sommet de Dakar, doit toujours constituer la préoccupation fondamentale de la Francophonie. L'enjeu est immense et c'est pourquoi il est convenu de réunir, dans les meilleurs délais, une Conférence élargie

des ministres de l'Education pour définir une stratégie de nature à apporter des éléments de réponse d'ici la fin du siècle.

Avec TV5 en Afrique, c'est-à-dire la diffusion sur ce continent des programmes de TV5 Europe, enrichis d'émissions sur le Sud et en provenance du Sud, c'est l'ébauche d'une future chaîne africaine régionale. La Francophonie entend ainsi se donner progressivement les moyens d'une politique ambitieuse en matière de communication.

La coopération juridique et judiciaire est appelée, quant à elle, à connaître un développement important. Les actions qu'elle prévoit et qu'elle mène doivent accompagner le vaste mouvement de réformes démocratiques dont nombre de pays africains sont le théâtre. C'est donc une coopération vitale et utile qui est mise au service de la valeur universelle qu'est la démocratie. Ce faisant, c'est aussi une coopération au service du développement puisque la démocratie, qui vise non seulement à améliorer le fonctionnement de l'Etat mais également à instaurer une véritable décentralisation, facilitera l'engagement de réformes économiques propres à promouvoir la croissance.

S'agissant de l'environnement, une stratégie commune est élaborée qui permettra à la Francophonie de parler d'une seule voix à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement prévue à Rio de Janeiro en juin 1992. Cette démarche est exemplaire et prouve, si besoin était, que la solidarité francophone n'est pas un vain mot.

Pour répondre concrètement à tous ces objectifs, la coopération multilatérale francophone dispose déjà d'un instrument qui a fait ses preuves, l'ACCT, qu'elle entend encore valoriser.

Mais promouvoir la science en langue française revient naturellement à l'AUFELF-UREF, dont les réalisations ne peuvent que confirmer la confiance accordée par les Sommets de Québec et de Dakar.

Enfin, le Sommet de Chaillot se doit, dans le droit fil de celui de Dakar, de contribuer au renforcement de la coopération décentralisée. Une résolution appelle en particulier à une étroite concertation entre les instances de la Francophonie et celles de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

Les Actes du quatrième Sommet font ainsi état de nombreux projets mais l'élément novateur est qu'ils se réaliseront dans le cadre de grands programmes mobilisateurs, afin d'éviter l'éparpillement et la dispersion des actions. A cet égard, le Conseil permanent de la Francophonie devra jouer un rôle politique déterminant d'arbitrage et de régulation visant à consolider la famille francophone pour la mettre en mesure de faire face aux défis du troisième millénaire.

François Mitterrand
Président de la République française
Président en exercice du Sommet de Chaillot

DECLARATION DE CHAILLOT

« Nous, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation des pays ayant en commun l'usage du français,

RÉUNIS pour affirmer une fois de plus notre solidarité et notre ferme volonté de concourir activement à façonner ensemble un avenir meilleur pour nos peuples et pour la communauté internationale,

NOUS FELICITONS des progrès de la démocratie constatés dans le monde entier, saluons tout particulièrement la contribution déterminante des peuples à cette évolution, et sommes convaincus qu'il appartient à chaque peuple de déterminer les voies les plus appropriées à l'affermissement de ses institutions démocratiques,

REITERONS notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de la personne, des minorités et des libertés fondamentales,

CROYONS fermement qu'une plus grande participation des peuples à leur développement passe par le libre exercice des libertés fondamentales et l'avènement de l'Etat de droit,

CONVAINCUS qu'il n'existe pas de développement sans liberté, ni de véritable liberté sans développement,

DEPLORONS les conséquences tragiques de la famine, de la pauvreté, des calamités naturelles et des désastres dus à l'action de l'homme. A notre époque marquée par le souci de solidarité et de partenariat, la persistance intolérable du sous-développement exige une mobilisation de la communauté des Nations et requiert d'imprimer un nouveau cours à notre coopération,

PERSUADES que le développement économique, responsabilité première de chacun de nos pays, passe par le maintien, voir l'accroissement, des flux d'aide, la poursuite de la concertation économique dans les grandes instances internationales et le renforcement des efforts pour l'intégration économique mondiale et régionale, nous engageons à l'avènement d'un véritable partenariat économique fondé sur l'établissement d'un dialogue renouvelé entre nos pays,

CONVAINCUS que la démocratie est au cœur d'une répartition plus équitable des ressources matérielles et humaines et qu'elle est aussi fondamentale pour la prospérité économique des peuples que la dignité de l'homme, prenons l'engagement de faire avancer le processus de démocratisation, de consolider les institutions démocratiques et décidons de développer des programmes appropriés dans ce sens,

NOUS, Chefs d'Etat, de Gouvernement et de Délégation réunis à Chaillot, entendons ainsi faire face à nos responsabilités historiques et répondre aux aspirations légitimes de nos peuples dans un contexte international nouveau. »